

ACTION URGENTE

L'UNE DES DEUX MANIFESTANTES LIBÉRÉE

Une manifestante a été libérée à Bahreïn, trois ans avant la fin de sa peine d'emprisonnement. L'autre femme condamnée en même temps qu'elle est toujours en prison.

Nafeesa al Asfoor a été libérée le 2 juillet, trois ans avant la fin théorique de sa peine d'emprisonnement, à la faveur d'une grâce royale. Elle avait été arrêtée en avril 2013 avec une autre manifestante, **Rayhana al Mosawi**. Les deux femmes ont été condamnées en avril 2014 à cinq ans d'emprisonnement en vertu de la Loi antiterroriste pour « possession d'explosifs » et « planification d'actes terroristes », après avoir tenté de pénétrer sur le circuit de Formule 1 lors d'une manifestation organisée pendant l'édition 2013 du Grand Prix de Bahreïn. Toutes deux ont nié les faits qui leur sont reprochés.

Rayhana al Mosawi n'a pas été libérée. Sa famille a déclaré à des journalistes qu'aucune information ne faisait état d'une libération envisagée. Les deux femmes ont porté plainte auprès de l'Unité spéciale d'enquête (SIU) pour des actes de torture et d'autres mauvais traitements commis après leur arrestation, mais on ignore si cet organe a enquêté sur leurs allégations.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités bahreïnites à diligenter dans les meilleurs délais une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de Nafeesa al Asfoor et de Rayhana al Mosawi faisant état d'actes de torture et d'autres mauvais traitements, à en rendre les conclusions publiques et à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements ;
- priez-les instamment d'annuler la condamnation et la peine prononcées à l'encontre de Rayhana al Mosawi, étant donné que les éléments retenus contre elle reposaient sur des déclarations possiblement arrachées sous la torture ;
- demandez-leur de faire rejurer cette femme dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 18 AOÛT 2015 À :

Roi de Bahreïn
Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama
Bahreïn
Fax : + 973 1766 4587
**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur
Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al Manama, Bahreïn
Fax : + 973 1753 2661
Courriel : info@interior.gov.bh
**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :
Ministre de la Justice et des Affaires
islamiques
Shaikh Khaled bin Ali bin Abdullah Al
Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : + 973 1753 1284
Courriel via le site internet :
[http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.ht
ml?action=category&ID=159](http://www.moj.gov.bh/en/default76a7.html?action=category&ID=159)
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays (adresse/s à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 232/13. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/028/2014/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

L'UNE DES DEUX MANIFESTANTES LIBÉRÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les affrontements entre les manifestants et les forces de sécurité se sont multipliés à l'approche de l'édition 2013 du Grand Prix de Formule 1 de Bahreïn, qui s'est déroulée en avril, et se sont poursuivis pendant la course. Ils ont donné lieu à des dizaines d'arrestations. Le 24 avril 2013, le gouvernement bahreïnite a annulé, pour la deuxième fois en deux ans, la visite du rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et les autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Juan Mendez.

Le 29 septembre 2013, Rayhana al Mosawi et 49 hommes ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 15 ans d'emprisonnement pour leur appartenance à la « Coalition du 14 février ». Rayhana al Mosawi, pour sa part, s'est vu infliger une peine de cinq ans d'emprisonnement pour « appartenance à une organisation terroriste [à savoir la Coalition du 14 février] et participation à ses activités ». Amnesty International a fait part de ses inquiétudes quant à l'équité du procès. Veuillez consulter le communiqué de presse intitulé *Bahrain: 50 Shi'a activists sentenced amid torture allegations* (<http://www.amnesty.org/en/for-media/press-releases/bahrain-50-shi-activists-sentenced-amid-torture-allegations-2013-09-30>) et l'AU 114/13 (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/047/2013/fr>).

Ce procès était loin d'être conforme aux normes internationales d'équité. Nombre des prévenus ont déclaré avoir subi des actes de torture, notamment des décharges électriques, dont l'objectif était de les obliger à « avouer ». Le tribunal s'est appuyé sur leurs « aveux » au lieu de diligenter une enquête sur leurs allégations de torture. Par ailleurs, les prévenus ont été arrêtés sans mandat. Certains ont été emmenés avec violence après que les forces de sécurité ont, semble-t-il, défoncé la porte d'entrée de leur domicile. Des avocats se sont plaints auprès du tribunal du fait qu'ils n'avaient pas été autorisés à rendre visite à leurs clients. Le tribunal a empêché les avocats de la défense de citer des témoins et certaines personnes témoignant pour l'accusation n'ont pas été entendues, privant ainsi la défense de son droit de contre-interrogatoire. Certains prévenus, qui purgeaient déjà des peines de prison ou étaient détenus en attendant les conclusions d'enquêtes menées dans d'autres affaires, ont été présentés devant le tribunal sans savoir que de nouveaux chefs d'accusation avaient été retenus contre eux. Ils n'ont bénéficié d'aucune assistance juridique lors de ce procès.

L'un des accusés, **Abd Ali Khair**, aurait été condamné à 10 années d'emprisonnement uniquement pour avoir transféré un courrier électronique contenant une déclaration de la « Coalition du 14 février ».

En mars 2014, le gouvernement bahreïnite a inscrit la « Coalition du 14 février », ainsi que deux autres groupes, sur la liste des organisations terroristes à la suite d'un attentat à la bombe dans lequel trois policiers avaient trouvé la mort.

La « Coalition du 14 février » rassemble plusieurs groupes de jeunes bahreïnites. Son nom rappelle la date du soulèvement de 2011. Elle serait dirigée par des anonymes qui organisent des manifestations, essentiellement par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

Noms : Nafeesa al Asfoor, Rayhana al Mosawi
Femmes

Action complémentaire sur l'AU 232/13, MDE 11/2040/2015, 7 juillet 2015